

DATE DE CONVOCATION : 28 FÉVRIER 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – M. VILLEGER – J.P. SIMON – K. GAI – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – E. GARNIER – N. ARILLA – P. ORMÈCHE - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET – P. FRÉON – K. PERROIS - C. MESLIER – C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : G. MIGNON donne pouvoir à JP SIMON – G. MICHELY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE– J.P. ZUCCHI donne pouvoir à K. PERROIS – S. LABROUSSE donne pouvoir à B. LAFAYE

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT NON EXCUSÉ: F. SARDIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Pierre SIMON

OBJET : SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) pour la création d'une cuisine centrale dans les bâtiments scolaires et réaménagement des cantines des écoles maternelle et élémentaire

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L 2334-42 DU Code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des travaux de mise en conformité des restaurations scolaires rappelés par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations par courrier du 3 avril 2018 à la suite d'une visite en date du 26 mars 2018 du pôle vétérinaire pour ce qui concerne les locaux de restauration de l'école maternelle

Considérant que conformément à l'engagement de la ville pris par lettre du 27 avril 2018 adressé à Monsieur le Préfet indiquant que le dossier serait repris et qu'il serait sollicité un accompagnement auprès de l'agence technique départementale 16 pour étudier la faisabilité d'une cuisine centrale pour la production des repas des deux écoles publiques, élémentaire Marcelle Nadaud, maternelle Marie Curie.

Considérant l'estimatif fourni par l'Agence technique départementale 16 comprenant le coût prévisionnel des travaux et honoraires chiffré à 340 264 € HT (TTC 407 658 €)

Considérant le calendrier de l'opération : 2019 pour mener les études architecturales, 2020 pour les travaux

CONSIDÉRANT la possibilité de présenter un dossier de subvention de l'Etat au titre du dispositif soutien à l'investissement local pour l'exercice 2019

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **PAR 22 VOIX POUR** :

ADOpte L'opération de création d'une cuisine centrale dans les bâtiments scolaires et le réaménagement des cantines des écoles maternelles et élémentaires,

APPROUVE l'estimatif des travaux et honoraires chiffré par l'Agence technique départementale 16 s'élevant à 340 264.00 € HT (TTC 407 658.00 €)

ADOpte et ARRETE le plan de financement tel qu'il est présenté :

		Dépenses subventionnables	Taux	Montant subvention escomptée
Financement prévisionnel	DSIL	340 264.00 € HT	35 %	119 092.40 €
	Département	70 000.00 € HT	20 %	14 000.00 €
total				133 092.40 €
Coût de l'opération	340 264.00 € HT			€
Reste à charge Commune sur fonds propres				207 171.60 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions au titre du soutien à l'investissement local pour l'année 2019

DIT que les crédits seront inscrits aux budgets 2019 , et seront inscrits au budgets suivant 2020

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE